

**COMITE DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES
DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS
LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE)**



RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT 2016

Septembre 2017

TABLE DES MATIERES

Table des matières	i
Liste des abreviations	ii
INTRODUCTION	iii
I. EVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE	2
I.1. Activités ITIE entreprises pour l'année 2016.....	2
I.1.1 Tenue de sessions du Comité ITIE.....	2
I.1.2 Constitution et travaux des différents Groupes Ad hoc du Comité.....	4
I.1.3 Elaboration et publication des Rapports ITIE.....	6
I.1.4. Recrutement du personnel permanent au Secrétariat Technique de l'ITIE-Cameroun	6
I.2. Activités des parties prenantes	6
I.2.1. Activités des entreprises extractives	6
I.2.2. Activités des entités publiques et des organismes collecteurs.....	7
I.2.3 Activités des Organisations de la Société Civile.....	7
I.3. Renforcement de capacités des parties prenantes	8
I.4. Participation aux événements internationaux et nationaux	9
I.4.1. Au plan international	9
I.4.2. Au plan national	11
I.5. Mise en œuvre de la stratégie de communication	11
I.5.1 Ateliers.....	11
I.5.1.1. Atelier de remplissage du formulaire de collecte des données.....	11
I.5.1.2. Réunion de restitution au public du Rapport ITIE 2014.....	12
I.5.2. Conférence, salons et foires	12
I.5.2.1. Conférence ITIE à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature.....	12
I.5.2.2. Sensibilisation des étudiants aux Jeux Universitaires de Soa.....	13
I.5.2.3. Participation du Comité ITIE au Salon de l'Action Gouvernementale.....	14
II. EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIES DANS LE PLAN DE TRAVAIL	14
III. EVALUATION DES PROGRES REALISES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE LA NORME ITIE 2016	19
IV. APERCU DES REPONSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RECONCILIATION ET DE LA VALIDATION	47
V. POINTS FORTS OU FAIBLES IDENTIFIES DANS LE PROCESSUS ITIE	43
VI. COUTS DE LA MISE EN ŒUVRE 2016	44
VII. ETAT DES DISCUSSIONS CONCERNANT LE PRESENT RAPPORT AU SEIN DU COMITE ITIE	44
VIII. COMPOSITION DETAILLEE DU GROUPE MULTIPARTITE EN 201	44
CONCLUSION	45

LISTE DES ABREVIATIONS

BAD :	Banque Africaine de Développement
CAPAM :	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNPS :	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
DGD :	Direction Générale des Douanes
DGI :	Direction Générale des Impôts
DGTCFM :	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
FMI :	Fonds Monétaire International
FDR :	Feuille de Route
GIZ :	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ITIE :	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MINFI :	Ministère des Finances
MINMIDT :	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
PRECASEM :	Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Minier
PCQVP :	Publiez Ce Que Vous Payez
RSE :	Responsabilité Sociale et Environnementale
SNI :	Société Nationale d'Investissement
SNH :	Société Nationale des Hydrocarbures
TDR :	Termes de Référence

INTRODUCTION

Le présent Rapport Annuel d'Avancement 2016 est produit dans un contexte particulier. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Exigence 7.4 de la Norme ITIE 2016 qui rappelle que les Groupes Multipartites sont tenus de publier des rapports annuels d'avancement. Ce Rapport annuel du Comité ITIE- Cameroun, sous l'égide de la nouvelle Norme ITIE adoptée en février 2016, en est à sa deuxième production. Il vise ainsi à évaluer les progrès accomplis par le pays au regard des Exigences de l'ITIE.

La mise en oeuvre de l'ITIE au Cameroun au cours de l'année 2016 s'est caractérisée par plusieurs faits marquants : participation à la 7^e Conférence mondiale de l'ITIE, arrimage à la Norme ITIE 2016, lancement des Conciliations 2014 et 2015, publication du Rapport ITIE 2014, intensification de la communication autour du Rapport ITIE 2013, etc.

Au cours de l'année sous revue, le Comité a décidé d'effectuer une évaluation à mi-parcours du plan de travail 2014-2016 qui a débouché sur l'adoption au cours de la session du 19 février 2016 d'un Chronogramme des activités spécifiques pour l'année 2016.

La matrice rédactionnelle du présent Rapport Annuel d'Avancement 2016 s'inspire des suggestions de la Note d'orientation n°5, elle-même adossée sur les Exigences 7.4 et 8.4 de la Norme ITIE 2016. C'est à ce titre que le rapport comporte huit (08) parties rappelées dans la table des matières ci-dessus.

I. EVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE

I.1. ACTIVITES ITIE ENTREPRISES POUR L'ANNEE 2016

I.1.1 Tenue de sessions du Comité ITIE

Au cours de la période sous revue, le Comité ITIE a tenu au total quatre (04) sessions.

a)- Réunion du 19 février 2016

Ladite session a été l'occasion pour le Comité ITIE de plancher sur l'ordre du jour suivant : (1) Finalisation et adoption des TDR de la Conciliation des exercices 2014 et 2015, en vue du lancement du processus de recrutement de l'Administrateur Indépendant ; (2) Finalisation et adoption du plan de travail du Comité ITIE pour la période 2016-2018; (3) Point d'information sur le recrutement des personnels permanents complémentaires du Secrétariat Technique ;(4) Compte-rendu des élections au Conseil d'Administration de l'ITIE ;(5) Point d'information sur les préparatifs du voyage de Lima ; (6) Divers.

Cette session a permis au Comité ITIE d'arrêter les résolutions ci-après :

- **Résolution N°1.** Finaliser le processus de recrutement des personnels complémentaires et veiller à leur prise effective de service ;
- **Résolution N°2.** Suivre en relation avec le Ministère Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics (MINMAP) le projet de lancement d'appel d'offres pour le recrutement du prochain Conciliateur et élaborer un avant-projet de calendrier de ladite mission à transmettre au Secrétariat International pour validation ;
- **Résolution N°3.** Réviser le décret relatif à l'organisation et au fonctionnement du Comité. Pour ce faire, solliciter la contribution de la Direction Générale du Budget du MINFI relativement à la rédaction du volet « gouvernance du Comité » ; l'objectif étant d'intégrer les règles de gestion financière qui prennent en compte l'implication de la Société Civile dans le processus ITIE ;
- **Résolution N° 4.** Préparer la prochaine campagne de communication.

b)- Réunion du 20 octobre 2016

La 2^e session du Comité ITIE a vu l'adoption des points suivants inscrits à l'ordre du jour : (1) La présentation du Rapport de cadrage des Conciliations 2014-2015 ; (2) Le point d'information sur les Conférences d'Abidjan et de Ndjamena ; (3) La stratégie de préparation de la prochaine validation ; (5) Divers.

A l'issue de la session du 20 octobre 2016, il en ressortit les résolutions suivantes :

- **Résolution N°1.** Adopter le Rapport de cadrage présenté par le Cabinet Moore Stephens sous réserve des aménagements à apporter audit Rapport ;
- **Résolution N°2.** Solliciter une lettre du Ministre des Mines pour clarifier la situation des entreprises GEOVIC, C&K Mining et CAM-IRON ;
- **Résolution N°3.** Prescrire une concertation entre toutes les parties prenantes et le Conciliateur pour lever les incohérences et les limitations qui ont été soulevées au cours des échanges.

c)- Réunion du 16 décembre 2016

L'ordre du jour adopté a été le suivant : 1) Examen du Rapport ITIE 2014 provisoire ; 2) Examen du projet de Feuille de Route de la propriété réelle ; 3) Adoption du Rapport Annuel d'Avancement 2015 ; 4) Point sur les activités du Comité pendant le prochain semestre ainsi que la préparation de la prochaine validation ; 5) Divers.

Après les échanges, la 3^e session du Comité s'est achevée sur les résolutions ci-après :

- **Résolution N°1.** Le MINFI devra adresser une lettre au MINMIDT afin que celui-ci précise la situation des titres miniers des entreprises ROCAGLIA, GEOVIC, C&K Mining présentées comme étant en cessation d'activités. Le MINMIDT devra également compléter les données sur la production minière qui, jusqu'ici étaient manquantes dans la version provisoire du Rapport ITIE ;
- **Résolution N°2.** L'adresse du site Internet de la SNH doit être transmise au Conciliateur afin qu'il y trouve tous les comptes (états financiers) publiés par cette entreprise publique ;
- **Résolution N°3.** La date limite pour la transmission des informations complémentaires au Conciliateur est fixée au 22 décembre 2016 ;
- **Résolution N°4.** Les observations faites séance tenante sur le projet de Feuille de Route de la propriété réelle doivent être intégrées par le Groupe Ad hoc qui en a la charge ;
- **Résolution N°5.** Nécessité de mettre en place un Groupe Ad hoc chargé d'adopter les comptes rendus du Comité ITIE.

d)- Réunion du 28 décembre 2016

L'ordre du jour de cette 4^e session s'est décliné comme suit : 1) l'adoption du Rapport ITIE 2014 ; 2) l'adoption du projet de Feuille de Route de la propriété réelle ; 3) Divers.

A l'issue de la 4^e session, les recommandations ci-après ont été formulées à l'endroit du Conciliateur et du Comité :

- **Recommandation N°1.** Intégrer dans la version pré-finale du Rapport ITIE 2014 les amendements validés au cours de la présente assise ;

- **Recommandation N°2.** Prendre des mesures pour l'amélioration de la collecte des données auprès des entités déclarantes notamment les régies financières et le MINMIDT;
- **Recommandation N°3.** Différencier les seuils de matérialité entre les sous-secteurs miniers afin de permettre de capter au maximum les entreprises déclarantes qui sont généralement à l'origine des écarts observés dans la Conciliation des chiffres et des volumes ;
- **Recommandation N°4.** Mettre en place un cadre permanent de suivi des recommandations des Rapports ITIE et des sessions du Comité ITIE ;
- **Recommandation N°5.** Budgétiser, planifier et intégrer les activités de la Feuille de Route de la propriété réelle dans le plan de travail du Comité;
- **Recommandation N°6.** Prendre les dispositions nécessaires pour faire implémenter les activités de la Feuille de Route de la propriété réelle ne relevant pas de la compétence directe du Comité selon le timing indiqué.

Au total, le principe du consensus a prévalu tout au long de l'année 2016 pour ce qui concerne l'adoption des résolutions du Comité.

I.1.2 Constitution et travaux des différents Groupes Ad hoc du Comité

Cinq Groupes Ad hoc ont été mis en place au cours de la période de référence pour accomplir les tâches spécifiques ci-après :

i. Groupe Ad hoc ayant préparé et produit les supports de communication pour la 7^e Conférence mondiale de l'ITIE à Lima (Pérou) qui a permis la production des supports de communication exposés dans le stand ITIE à Lima en février 2016.

Composition du Groupe Ad hoc

Team leader : M. Sylvanus BINLA

Membre Administration : Mme Agnès Solange ONDIGUI OWONA

Membre Société Civile : M. Richard NDI TANTO

ii. Groupe Ad hoc chargé d'élaborer la Feuille de Route (FDR) de la propriété réelle. Les travaux de ce groupe ont rendu possible la publication de ladite Feuille de Route avant la date butoir du 1er janvier 2017 fixée par le Secrétariat International.

Composition du Groupe Ad hoc

Team leader: M. Zacharie NGNIMAN

Membres Administration :

- M. Grégoire MEBADA
- M. Michel MAHOUE
- M. Ibrahim NDOUOP NJIKAM
- M. Georges OLINGA

Membres Société Civile :

- Me Charles NGUINI

- M. Justin MABOUTH
- Dr. Abdoul WAHABI MALIKI

iii. Groupe Ad hoc chargé de la rédaction du Rapport Annuel d'Avancement 2015.

Le résultat immédiat du travail de ce Groupe Ad hoc a été la publication du Rapport Annuel d'Avancement 2015 avant le 31 décembre 2016, délai de rigueur fixé par la Norme ITIE 2016.

Composition du Groupe Ad hoc

Team leader: M. Honoré NDOUMBE NKOTTO

Membres Administration :

- Mme Sylvie MEYONG
- Mme Jane YIJOFMEN FIENMAIN
- M. John KINYUY
- M. Cyrille ELONO

Membres Société Civile :

- M. Marcel Félix NKOUM

iv. Groupe Ad hoc ayant procédé à l'examen approfondi du Rapport provisoire et pré-final de la Conciliation de l'exercice 2014.

Les résultats des travaux de ce groupe ont permis de dresser un relevé d'observations qui ont été adressées au Conciliateur afin de lui permettre de finaliser le Rapport ITIE 2014.

Composition du Groupe Ad hoc

Team leader: M. Bernard DONGMO

Membres Administration :

- M. John KINYUY
- M. Clotaire KOUAKEP NZENGANG

Membres Société Civile :

- Honorable Martin OYONO
- Mme Edwige JOUNDA
- M. Richard NDI TANTO
- M. Justin MABOUTH
- M. Abdoul WAHABI MALIKI

v-Groupe Ad hoc chargé de l'évaluation de la mise en œuvre du plan de travail 2014-2016 et élaboration du plan de travail 2016-2018.

Les résultats des travaux de ce groupe ont permis d'une part, au Comité d'avoir une évaluation à mi-parcours du taux de réalisation du plan de travail 2014-2016 et d'autre part, l'adoption d'un chronogramme spécifique pour 2016.

Team leader: M. Dupleix KUENZOB

Membres Administration :

- M. Guy Raoul KAKE KAMGA

- M. Serge Hervé BOYOGUENO
- Membres Société Civile :
- Richard NDI TANTO

I.1.3 Elaboration et publication des Rapports ITIE

Au cours de la session du 19 février 2016, les TDR du cadrage ont été approuvés par le Comité ITIE. Après la présentation et l'adoption du Rapport de cadrage le 20 octobre 2016, une version provisoire du Rapport ITIE a été produite. Celle-ci a été examinée par le Comité le 16 décembre 2016. Les membres du Comité ont fourni leurs observations sur cette version pré-finale du Rapport ITIE 2014. Ladite version a été adoptée le 28 décembre 2016 sous la réserve d'y intégrer les observations du Comité.

Il faut rappeler ici que c'est le Cabinet Moore Stephens qui a été recruté pour mener les Conciliations 2014 et 2015. La désignation de l'Administrateur Indépendant s'est faite en 2016 dans le respect de la procédure de passation des Marchés prévue par le Code des Marchés Publics du Cameroun.

De même, le Rapport Annuel d'Avancement 2015 a été adopté par le Comité ITIE au cours de sa session du 16 décembre 2016.

I.1.4. Recrutement du personnel permanent au Secrétariat Technique de l'ITIE-Cameroun

Suite au test de recrutement organisé par le Comité, un chargé de la communication a été recruté au niveau du Secrétariat Technique au mois de février de ladite année.

I.2 ACTIVITES DES PARTIES PRENANTES

Dans l'ensemble, les entités publiques et privées de la Conciliation ont pris part aux sessions du Comité ITIE au cours de l'année sous revue. Elles ont participé aux différentes phases du processus de Conciliation et ont produit à temps les données sur les flux et volumes attendus d'elles. Au-delà des activités qui leur incombent dans le cadre de la Conciliation ITIE, elles ont également mené des activités dans le cadre de la vulgarisation de l'ITIE au Cameroun.

I.2.1. Activités des entreprises extractives

Au début du mois de novembre 2016, en pleine remontée progressive des prix du pétrole sur le marché international, la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à travers son traditionnel magazine SNH infos n°50 a publié un article pour mieux faire connaître et comprendre le processus de commercialisation du pétrole brut camerounais et ses spécificités. Cette parution a été largement reprise par la presse nationale.

I.2.2. Activités des Entités publiques et des Organismes collecteurs

Sur la base du périmètre retenu par le Comité ITIE pour l'année 2014, trois (3) régies financières (DGI, DGTCFM, DGD) et quatre (4) entités publiques (CNPS, SNI, CAPAM, SNH) ont été retenues pour la déclaration des paiements reçus des sociétés extractives. Le MINMIDT, le CAPAM et la SNH ont été également retenus pour reporter les données contextuelles sur le secteur minier et pétrolier.

I.2.3 Activités des Organisations de la Société Civile

La Société Civile a été particulièrement active au cours de l'année 2016.

L'organisation *Justice et Paix*, bras séculier de la Conférence Episcopale Nationale de l'Eglise Catholique au Cameroun, a été mobilisée tout au long de l'année à l'Est du Cameroun sur les questions d'abandons des sites miniers.

Le Service Œcuménique pour la Paix pour sa part, a procédé du 13 au 15 septembre 2016 à Limbé, à une session de renforcement des capacités des journalistes de cette localité à la problématique de la responsabilité sociale des entreprises extractives.

Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) a organisé le 29 novembre 2016, un atelier de restitution aux Parlementaires des résultats de l'étude sur les exonérations fiscales dans le secteur extractif au Cameroun.

Dynamique Mondiale des Jeunes (DMJ) a organisé deux ateliers ayant mobilisé une trentaine d'organisations et d'organes de presse. Le 1^{er} a eu lieu le 22 octobre 2016 et a permis de procéder à l'enrichissement du Guide de lecture et d'analyse des Rapports ITIE. Le 2^e qui s'est tenu le 5 décembre 2016 visait la validation et la vulgarisation de l'idée du guide de lecture des Rapports ITIE ainsi que du Document de positionnement de la coalition PCQVP.

PCQVP a aussi publié en 2016 son traditionnel magazine « *en Toute Transparence* ». Dans cette 9^e livraison, la Coalition a consacré une réflexion profonde sur la problématique du secteur extractif au Cameroun. Ainsi, ledit magazine a mis en lumière l'exploitation minière et les Droits de l'Homme ; il a montré les impacts de l'activité extractive sur l'environnement (en dédiant des articles sur l'exploitation minière artisanale) et fournit une analyse de la politique et des institutions qui gouvernent le secteur minier camerounais. Ce magazine a été reproduit en 800 exemplaires pour éveiller la conscience du public sur les thématiques explorées.

Enfin, le 29 décembre 2016, la Société Civile à travers *PCQVP* a rendu public un livret intitulé : « *Document de position relatif au fonctionnement du processus ITIE au Cameroun* », sorte de plaidoyer qui porte un regard critique sur le processus ITIE autour des points ci-après :

- le processus ITIE en général ;
- le Rapport ITIE de l'exercice 2013 ;
- le Rapport Annuel d'Avancement 2015 ;
- la préparation de la prochaine validation du Cameroun.

Il est utile de souligner ici qu'avant la sortie dudit plaidoyer, un Atelier préparatoire avait été organisé le 5 décembre 2016 au siège de l'ITIE dans le but d'éclairer le public sur le document qui devait paraître.

En définitive, tout au long de l'année sous revue, les activités menées par les différentes parties prenantes ensemble ou séparément ont contribué à faire avancer la mise en œuvre de l'Initiative au Cameroun.

I.3. RENFORCEMENT DE CAPACITES DES PARTIES PRENANTES

Du **9 au 12 mai 2016**, le Comité ITIE a organisé à l'Hôtel La Marée à Kribi, une session de renforcement des capacités. L'ordre du jour de ladite session a porté sur les points ci-après :

- les dernières modifications de la Norme ITIE adoptées à Lima (Pérou) en février 2016 ;
- la prise en compte de ces modifications dans le chronogramme des activités spécifiques pour l'année 2016;
- l'examen et l'adoption d'une nouvelle stratégie de communication, ensemble avec un chronogramme glissant des activités des douze prochains mois ;
- le compte-rendu des activités du Conseil d'Administration de l'ITIE et de la réunion des Coordonnateurs nationaux africains de l'ITIE réunis à Kinshasa, du 04 au 06 mai 2016 ;
- divers.

Cet atelier visait à accroître les connaissances des membres du Comité ITIE sur la Norme ITIE 2016. L'atelier de Kribi a connu une grande participation des membres venus de la Société Civile, des entreprises extractives, du Gouvernement et des Partenaires au développement.

Les résolutions suivantes ont été arrêtées dans le cadre de l'atelier ITIE de Kribi :

- **Résolution N°1.** Sensibiliser les organes compétents du Ministère des Finances pour la transmission à temps à la Chambre des Comptes, des données relatives au secteur extractif pour l'élaboration d'une certification rapide ;
- **Résolution N°2.** Acquérir à terme, un logiciel de remplissage des formulaires de déclaration sur le modèle connu en République Démocratique du Congo (RDC) et dont le marché local offre des solutions ;
- **Résolution N°3.** Elaborer une loi de règlement partielle relative aux chiffres du secteur extractif pour résoudre les problèmes liés à la ponctualité des Rapports ;

- **Résolution N°4.** Compléter sous huitaine la mouture initiale d'une Feuille de Route relative à l'implémentation de la propriété réelle ;
- **Résolution N°5.** Associer l'ancienne stratégie de communication à la nouvelle pour une exploitation optimale ;
- **Résolution N°6.** Finaliser les travaux du Groupe thématique numéro 2 sur l'impact de l'ITIE avec, notamment, l'indication claire des éléments d'évaluation de l'impact ;
- **Résolution N°7.** Etablir une plateforme de collaboration avec la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) pour les besoins de renforcement des capacités ;
- **Résolution N°8.** Identifier des thèmes de renforcement des capacités des parties prenantes à l'ITIE à proposer à la GIZ.

Du **23 au 26 août 2016**, les membres du Comité et du Secrétariat Technique de l'ITIE-Cameroun ont participé à Abidjan (Côte-d'Ivoire) au séminaire de formation organisé par le Secrétariat International en faveur des pays francophones mettant en œuvre l'ITIE et ont eu à renforcer leur niveau d'appropriation sur les nouveaux chantiers de la Norme ITIE (données ouvertes, propriété réelle). Le Comité entend capitaliser ces formations dans l'élaboration prochaine des feuilles de routes sur les données ouvertes et la propriété réelle.

I.4. PARTICIPATION AUX EVENEMENTS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX

I.4.1. Au plan international

Le Comité ITIE a participé au cours de la période sous revue à plusieurs rencontres majeures en Amérique du Sud, en Europe du Nord et en Asie Centrale.

I.4.1.1. En Amérique du Sud

i. La 7^e Conférence mondiale de l'ITIE de Lima au Pérou

La délégation officielle du Cameroun, conduite par le Ministre des Finances, M. Alamine OUSMANE MEY, Représentant personnel du Chef de l'Etat, a pris part à la 7^e Conférence mondiale de l'ITIE qui s'est déroulée à Lima au Pérou du 24 au 25 février 2016. Ladite délégation comprenait les membres ci-après : M. Ernest GBWABOUBOU, Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ; S.E.M. Martin MBENG, Ambassadeur du Cameroun au Brésil, des Membres du Comité dont des Parlementaires, le Coordonnateur du Secrétariat Technique et des Membres du Secrétariat Technique.

L'un des temps forts de la présence du Cameroun à ladite Conférence était l'allocution délivrée par le Ministre des Finances au forum des parties prenantes sur les acquis dégagés par le Cameroun au cours des dernières années dans le cadre de la mise en œuvre des Exigences de la Norme ITIE.

Allocution de M. Alamine OUSMANE MEY, Ministre des Finances au Forum des parties prenantes à Lima le 24 février 2016



Le Ministre Alamine OUSMANE MEY a décerné, au nom du Chef de l'Etat à Mme CLARE SHORT, ancienne Présidente du Conseil d'Administration de l'ITIE, la médaille de Chevalier de l'Ordre et de la Valeur, dans le cadre de la célébration de l'atteinte par le Cameroun du *statut de pays conforme* de l'ITIE en mai 2014. Au cours de ladite Conférence, la place du Cameroun dans le concert des nations implémentant l'ITIE, a eu la reconnaissance des pairs avec l'entrée du Coordonnateur du Secrétariat Technique du Cameroun au Conseil d'Administration de l'Initiative.

I.4.1.2. En Europe du Nord et en Asie Centrale : Les 34^e et 35^e sessions du Conseil d'Administration de l'ITIE en Norvège et au Kazakhstan

Le Cameroun a pris part, à travers Madame le Coordonnateur du Secrétariat Technique du Comité ITIE, à la 34^e session du Conseil d'Administration de l'ITIE. La dite session s'est tenue du 31 mai au 02 juin 2016 à Oslo (Norvège). Par ailleurs, elle a aussi participé aux travaux de la 35^e session du Conseil d'Administration de l'ITIE qui s'est tenue du 24 au 27 octobre 2016 à Astana (Kazakhstan).

I.4.1.3. En Afrique

Au niveau de l'Afrique, on va citer la participation des membres de l'ITIE à :

- la Réunion des Coordonnateurs Nationaux de l'ITIE des pays d'Afrique francophone et de Madagascar, tenue à Kinshasa, le 02 mai 2016 ;
- au Séminaire international sur le Rapport ITIE selon la Norme ITIE 2016, du 25 au 27 juillet 2016, à Ndjamen (Tchad) ;
- au Séminaire de formation organisé par le Secrétariat International en faveur des pays francophones mettant en œuvre l'ITIE qui s'est déroulé du 23 au 26 août 2016 à Abidjan (Côte-d'Ivoire).

Dans le cadre de la politique de renforcement des capacités qui a cours au sein du Comité ITIE, les membres choisis pour faire partie des différentes Délégations qui se sont

rendues aux rencontres à l'étranger, sont issus des trois parties prenantes qui siègent au Comité ITIE (entités publiques, entreprises extractives, Société Civile).

I.4.2. Au plan national

Il convient de retenir que :

- M. Ibrahim NDOUOP NJIKAM, membre du Secrétariat Technique, a pris part, du 23 au 24 juin 2016, à la 5^e édition des Journées des Matières Premières organisée par l'Académie des Industries Extractives. Le thème général de ces assises était « *le foncier à l'épreuve du développement minier* ».
- la Mission d'assistance technique du FMI a rencontré le 11 novembre 2016 au siège de l'ITIE, les experts en fiscalité de l'ITIE. L'une des recommandations formulées à l'issue de ladite rencontre pour permettre au Cameroun de mieux tirer profit de l'exploitation minière, a été de faire évoluer les pays de la CEMAC vers l'harmonisation fiscale dans le secteur minier.

Sur instructions du Ministre des Finances, le Coordonnateur du Secrétariat Technique, a pris part, le 24 novembre 2016 à l'Atelier préparatoire en vue du lancement du Programme d'Amélioration de la Surveillance des Industries Extractives (PASIE). Ledit programme est placé sous la tutelle du Ministère Délégué à la Présidence de la République chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat (CONSUPE). A cette occasion, le Coordonnateur du Secrétariat Technique a délivré un exposé sur le thème : « *le Rôle de l'ITIE et la surveillance du secteur minier* ». Une quinzaine de professionnels en vérification des Institutions Supérieures de Contrôle (ISC) des Finances publiques de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne francophone (Burkina Faso, Gabon, Madagascar, Mali, Sénégal, Cameroun) ont suivi cette présentation.

L'idée de nouer un partenariat entre le Comité ITIE et le CONSUPE à travers le projet PASIE pourrait être explorée en matière de renforcement des capacités.

I.5. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION

Après la planification des activités de sensibilisation à travers la conception d'un *chronogramme des activités de sensibilisation et de communication* rendu public en avril 2016, l'option a été prise de mener des actions innovantes au cours de l'année sous revue. La mise en œuvre de cette stratégie a consisté en l'organisation d'ateliers, de conférences de sensibilisation et en la participation aux foires et salons nationaux.

I.5.1 L'organisation d'Ateliers

I.5.1.1. Atelier de remplissage du formulaire de collecte des données

Le Ministre des Finances, M. Alamine OUSMANE MEY, a présidé le 21 octobre 2016 au Mont Fébé Hôtel de Yaoundé, un atelier de formation à l'utilisation des formulaires de déclaration de la Conciliation de l'exercice 2014.



Allocution de M. Alamine OUSMANE MEY, au cours de l'atelier de formation à l'utilisation des formulaires de déclaration de la Conciliation de l'exercice 2014 du 21 octobre 2016 au Mont Fébé Hôtel à Yaoundé



Une attitude du public au cours de l'atelier de formation relatif à l'utilisation des formulaires de déclaration de la Conciliation du 21 octobre 2016 au Mont Fébé Hôtel à Yaoundé.

Une vingtaine de dirigeants et de points focaux des entités publiques et privées de la Conciliation ont pris part à cet atelier qui, a été largement couvert par une trentaine de médias d'expression française et anglaise.

I.5.1.2. Réunion de restitution au public du Rapport ITIE 2014

Le Ministre des Finances, Président du Comité ITIE, M. Alamine OUSMANE MEY, a présidé le 29 décembre 2016 au Mont Fébé Hôtel, l'atelier sus-indiqué. Le Cameroun publiait ainsi son neuvième Rapport ITIE portant sur l'exercice 2014.

A l'issue de la présentation du Conciliateur, le Ministre des Finances a répondu aux questions des participants et des journalistes présents. Le Président du Comité ITIE a instruit que soient mis en place au cours de l'année 2017 des Groupes *Ad hoc* chargés de différents travaux spéciaux.

I.5.2. L'organisation de Conférence et la participation aux Salons et Foires

I.5.2.1. La Conférence ITIE à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature

Le Comité ITIE a animé le 03 août 2016 une conférence à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) sur le thème : « *Gouvernance et éthique dans*

l'administration publique, l'expérience de l'ITIE au service des élèves fonctionnaires de l'ENAM ».Quatre cent soixante-huit (468) élèves fonctionnaires ont pris part à ladite conférence et plus de mille cent soixante-treize (1.173) supports de communication en version papier ont été produits et distribués.

Une *mailing list* des élèves fonctionnaires de l'ENAM a été constituée à cette occasion.

I.5.2.2. La sensibilisation des Etudiants aux Jeux Universitaires de Soa

A titre de rappel, d'après les statistiques officielles du Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP), plus de quatre cent cinquante mille (450.000) étudiants sont régulièrement inscrits dans les huit universités d'Etat, les Instituts Privés de l'Enseignement Supérieur (IPES), les Ecoles de formation au titre de l'année académique 2016-2017.

Au cours de la période sous revue, le Comité s'est déployé pendant huit jours sur le site des Jeux Universitaires organisés par l'Université de Yaoundé II à Soa, du 23 au 30 avril 2013. Il s'est agi, pour le Comité ITIE, d'augmenter le niveau de connaissances de cette cible prioritaire au sujet des Rapports ITIE. Les questions soulevées par les Etudiants ont porté sur : les pouvoirs réels dont dispose le Comité ITIE, l'emploi des jeunes dans le secteur extractif, la proportion d'emplois des nationaux dans les Industries extractives, la gestion des revenus du pétrole, les mécanismes existants qui permettent d'actionner la redevabilité des autorités en charge de la gouvernance du secteur extractif, l'impact de l'ITIE, etc.

En termes de résultats, un peu plus de 6.000 supports de communication en format papier ont été distribués aux étudiants. De même, une liste de plus de 1.000 contacts a été formalisée dans le cadre de la constitution progressive du « Réseau ITIE ».



Parade de l'ITIE au cours des Jeux Universitaires de Yaoundé II-Soa



Affluence des étudiants au stand ITIE au cours des Jeux Universitaires de Yaoundé II-Soa.

I.5.2.3. La participation au Salon de l'Action Gouvernementale

Le Comité ITIE a pris part au Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO) tenu du 23 au 28 août 2016 à Yaoundé sur le thème : « *Salon de l'Action Gouvernementale et innovation du secteur privé* ». A la clôture du Salon de l'Action Gouvernementale, 960 visiteurs sont passés au stand de l'ITIE et 2.340 supports de communication ITIE ont été distribués.

Au total, les activités de communication déployées tant au plan national qu'au plan local peuvent être classées sous trois (3) principaux registres : la dissémination des Rapports ITIE, la couverture médiatique des activités, la relance de l'E-communication par l'animation à la fois du site web de l'ITIE et de la *mailing communication*.

La mailing list du Comité ITIE compte à ce jour 1.811 mails.

II. EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIES DANS LE PLAN DE TRAVAIL

Le Chronogramme des activités spécifiques pour l'année 2016 a été adopté par le Comité ITIE au cours de sa session du 19 février 2016.

Le dit plan a été exécuté comme le retrace le tableau ci-dessous :

N°	Objectifs	Activités programmées	Activités menées	Résultats obtenus	Observations
1	Programme 1 : Administration et gestion du plan de travail Objectif prioritaire 1 : Améliorer la coordination et le suivi permanent de l'exécution du plan de travail	Mise en place du personnel approprié régulièrement recruté et pris en charge.	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un Responsable de la Communication. - Rémunération du personnel recruté. 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie et plan de communication élaborés. - Visibilité des activités du Secrétariat Technique et du Comité renforcée. 	Le Comité a fait le choix d'un recrutement progressif en adoptant au cours de sa session du 19 février 2016 le principe du recrutement d'un responsable de la communication. Il envisage de finaliser les autres recrutements en 2017.
		Renforcement des capacités du personnel recruté.	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la 7ème conférence ITIE à Lima en février 2016. - Participation à l'atelier de renforcement des capacités sur la Norme ITIE du 9 au 12 mai 2016 à Kribi. 	Personnel recruté mis à niveau sur la Norme ITIE.	/
		Financement des activités du Comité en 2016.	Règlement effectif des charges de fonctionnement du Comité.	<ul style="list-style-type: none"> - Charges locatives, administratives et de fonctionnement réglés. - Indemnités de session et de fonctionnement du Comité et du Secrétariat Technique payées. - Frais de représentation et de participation aux événements nationaux et foires internationales réglés. 	/
2	Programme 2 : Amélioration du processus et de la qualité des Rapports ITIE	Recrutement des Conciliateurs pour les exercices 2014 et 2015.	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et validation des termes de référence. - Recrutement du conciliateur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Termes de référence élaborés et validés. - Administrateur Indépendant, Cabinet Moore Stephens, choisi pour les Conciliations 2014 et 2015. 	Compte tenu des contraintes de temps, le Comité a opté pour la reconduction du cabinet Moore Stephens, conforté en cela par ses prestations antérieures satisfaisantes.
		Missions de cadrage et de Conciliation.	Réalisation effective des missions de cadrage et de Conciliation.	Rapport de cadrage présenté par le Cabinet Moore Stephens au cours de la session du 20 octobre 2015.	
		Renforcement des capacités sur le remplissage des formulaires par les parties	Organisation d'un atelier de remplissage du formulaire de collecte de données	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de remplissage organisé. - Présence effective d'une vingtaine de dirigeants et de points focaux 	Organisation effective par le Comité le 21 octobre 2016 d'un atelier de remplissage du

	Objectif prioritaire 2 : Eclairer le public sur la traçabilité de l'ensemble des flux du secteur extractif et le processus de mise en œuvre de l'ITIE.	déclarantes.		des entités publiques et privées de la Conciliation. - Capacités des parties déclarantes renforcées.	formulaire de collecte de données à l'Hôtel Mont Fébé de Yaoundé.
		Suivi de la mise en œuvre des recommandations des Conciliateurs et validateurs.	Relance des entités visées par les recommandations.	Entités visées par les recommandations sensibilisées.	/
		Examen en vue de l'adoption des Rapports de Conciliation des exercices 2014 et 2015.	- Organisation de la réunion d'examen du Rapport provisoire ITIE 2014 - Organisation de la réunion de validation du Rapport ITIE 2014	- Rapport ITIE 2014 provisoire examiné et amendé le 16 décembre 2016. - Rapport ITIE 2014 définitif validé et adopté par le Comité ITIE au cours de sa réunion du 28 décembre 2016.	La dissémination des Rapports ITIE est assurée
N°	Objectifs	Activités programmées	Activités menées	Résultats obtenus	Observations
	Exercice de revalidation	Organisation des séances de travail préparatoires à la revalidation y compris avec les responsables du Secrétariat International de l'ITIE.	- Réunions préparatoires du Comité sur le processus de validation au cours des sessions du Comité du 20 octobre et du 16 décembre 2016.	Comité ITIE Cameroun sensibilisé sur le report de la validation suite aux changements intervenus du fait de l'adoption de la Norme ITIE 2016.	/
		Encadrement de la mission de revalidation.	- Correspondances et échanges avec le Secrétariat International sur le processus de validation.		
		Examen en vue adoption du pré Rapport et Rapport final de Validation.			
		Elaboration des Rapports annuels d'activités 2015 et 2016.	- Mise en place du Groupe Ad hoc chargé de l'élaboration du Rapport Annuel d'Avancement 2015. - Organisation de la réunion d'examen et de validation du Rapport Annuel d'Avancement 2015 au cours de la session du 16 décembre 2016.	- Rapport Annuel d'Avancement 2015 élaboré. - Rapport Annuel d'Avancement 2015 examiné et adopté. - Rapport Annuel d'Avancement 2015 publié sur le site Internet du Comité.	/
		Réalisation des audits annuels	Publication des comptes de	Reddition des comptes effectuée.	/

		des comptes du Comité.	gestion antérieurs et du coût de leur mise en œuvre en 2016.		
		Organisation d'un atelier de mise en œuvre du plan de travail.	Restitution de l'évaluation à mi-parcours du plan de travail 2014-2016.	Chronogramme spécifique de mise en œuvre pour l'année 2016 adopté par le Comité.	
		Organisation d'une conférence multi bailleurs avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux (Banque Mondiale, UE, BAD...) autour du financement du plan de travail de mise en œuvre de l'ITIE.	Atelier d'échanges avec des bailleurs.	Disponibilité de certains bailleurs de fonds à participer aux réunions et à soutenir quelques actions du Comité, manifestée.	La Banque Mondiale a manifesté le désir de soutenir certaines actions du Comité qui doivent préalablement être recensées.
N°	Objectifs	Activités programmées	Activités menées	Résultats obtenus	Observations
3	Programme 3 : Renforcement de la Communication ITIE au Cameroun Objectif prioritaire 3 : Accroître la confiance entre les populations et le Gouvernement basée sur la compréhension de l'exhaustivité des flux repérés, identifiés et déclarés du secteur extractif à l'échelle centrale et décentralisée	Actualisation et adoption de la stratégie de communication avec son budget.	Organisation d'une session de renforcement des capacités à Kribi du 9 au 12 mai 2016 incluant l'élaboration d'un plan de communication.	Un chronogramme des activités de sensibilisation/communication à court terme a été arrêté.	/
		Mise en œuvre de la stratégie de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Productions de supports et documents de communication. - Participation aux événements nationaux et internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Différentes activités de communication réalisées avec la participation aux foires et événements nationaux (SAGO, Jeux universitaires...) - 6.000 supports de communication distribués aux étudiants lors des Jeux universitaires. - 1.000 contacts formalisés dans le cadre de la constitution progressive du « Réseau ITIE ». - 2.340 supports de communication ITIE distribués au Salon de l'Action Gouvernementale. - Connaissance du public sur l'ITIE et les données contenues dans ses Rapports, améliorée et renforcée. 	<p>Les activités de communication déployées tant au plan national qu'au plan local peuvent être classées sous trois principaux registres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dissémination des Rapports ITIE ; - la couverture médiatique des activités ;

	Plans de communication autour du Rapport de Conciliation 2013 et du processus de validation.	Organisation de session d'élaboration de plans de communication.	<ul style="list-style-type: none"> - Chronogramme d'activités de sensibilisation et de communication élaboré. - Mailing list produite. 	<ul style="list-style-type: none"> - la relance de l'E-communication par l'animation à la fois du site web de l'ITIE et de la <i>mailing communication</i>.
	Multiplication des Rapports de Conciliation simplifiés pour diffusion auprès du public.	Production et mise à la disposition du public des Rapports simplifiés.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports simplifiés produits et distribués au public. - Informations ITIE plus accessibles auprès du grand public. 	
	Publication officielle des Rapports de Conciliation et de validation.	Organisation d'un atelier de restitution publique du Rapport ITIE 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport ITIE 2014 présenté au public et largement relayé par la presse nationale. - Données ITIE mieux connues des médias. 	
	Mise en place d'un mécanisme d'interaction virtuelle et physique avec le public.	Conception d'une page Facebook	Page Facebook produite et en cours d'activation.	Un plan de communication sur les réseaux sociaux est nécessaire.
	Mise en place d'une base de données centralisée sur ITIE et le secteur extractif accessible au public	Activité à programmer	/	Activité à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre prochaine de la Feuille de Route sur les données ouvertes
	Mise en place d'une documentation et des archives sur l'ITIE et le secteur extractif ouverte au public	Archivage numérique des données sur le site Internet du Comité.	<ul style="list-style-type: none"> - Public cible sensibilisé. - Site web mis à jour. - Mailing list produite. 	Meilleur accès aux données ITIE du Cameroun.

Le plan de travail 2014-2016 arrive à son terme cette année avec un niveau de réalisation globalement satisfaisant. Face aux nouvelles Exigences de la Norme ITIE 2016, le Comité envisage d'élaborer un plan de travail 2017-2019 en s'appuyant à la fois sur les leçons apprises de l'exécution du plan de travail 2014-2016 et en tablant sur les priorités du secteur extractif camerounais.

Les efforts porteront sur la finalisation du recrutement de personnels permanents au niveau du Secrétariat Technique, le suivi des recommandations du validateur et des Conciliateurs, les nouveaux chantiers de la Norme ITIE, une communication de proximité, la préparation de la Conciliation 2015 et de l'exercice de validation, etc.

III- EVALUATION DES PROGRES REALISES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE LA NORME ITIE 2016

Au cours de l'année 2016, le Cameroun a mené plusieurs activités en exécution de son plan d'actions pour l'année 2016 pour satisfaire aux Exigences de la Norme ITIE 2016, et cela, dans un contexte qui lui demandait de s'arrimer rapidement à ladite Norme.

Les niveaux de progrès enregistrés au cours de l'année en revue, sont repris dans le tableau ci-après :

EXIGENCE 1 :Suivi exercé par le Comité ITIE

Dispositions de l'ITIE	Activités entreprises en 2016	Niveau de progrès réalisés (aucun progrès, inadéquats, significatifs, satisfaisants, au-delà)
Engagement du Gouvernement (1.1)	<ul style="list-style-type: none"> - Le Ministre des Finances est le Président du Comité ITIE. - La présence régulière aux activités du Comité des Membres du Gouvernement (le Ministre des Finances, Président du Comité et le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique). - L'Etat continue de financer les activités du Comité ITIE (voir annexe). - A travers l'adoption d'un nouveau Code Minier en 2016, le Gouvernement a rendu l'ITIE et le processus de Kimberley désormais contraignants pour les Entreprises minières. 	Progrès satisfaisants
Engagement de l'industrie (1.2)	<ul style="list-style-type: none"> - Les sociétés extractives présentes au Comité ont fourni les informations attendues d'elles dans le cadre de la Conciliation ITIE de l'exercice 2014. - Les sociétés extractives qui siègent au Comité ont pleinement pris part aux 4 sessions de l'année 2016 	Progrès significatifs
Engagement de la Société Civile (1.3)	<ul style="list-style-type: none"> - Les Organisations de la Société Civile ont pris part aux 4 sessions du Comité au cours de l'année sous revue. - Les membres de la Société Civile ont pris part aux travaux des Groupes Ad hoc. - Le 29 décembre 2016, l'ONG « PCQVP » a lancé un plaidoyer portant un regard critique sur le processus ITIE en vue de son amélioration. 	Progrès satisfaisants
Gouvernance du Groupe Multipartite (1.4)	<ul style="list-style-type: none"> - Le Comité a tenu 4 sessions en 2016. - Le consensus a prévalu tout au long de l'année pour l'adoption des résolutions du Comité. - Le Comité a adopté et fixé les termes de référence de l'Administrateur Indépendant pour la Conciliation 2014. - Au cours de la session du 19 février 2016, les TDR du cadrage ont été approuvés par le Comité. Après la présentation et l'adoption du Rapport de cadrage le 20 octobre 2016, une version provisoire du Rapport ITIE a été examinée par le 	Progrès significatifs

	<p>Comité le 16 décembre 2016. Les membres du Comité ont fourni leurs observations sur lesdites versions. La version pré-finale a été adoptée le 28 décembre 2016 par le Comité, sous réserve d'y intégrer les observations du Comité.</p> <p>- Au cours de la session du 19 février 2016, le Comité a pris la résolution de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réviser le décret de 2005 n° 2005/2176/PM du 16 juin 2005 qui l'avait créé ; • finaliser le processus de recrutement au niveau du Secrétariat Technique ; de nouveaux personnels ont effectivement été recrutés et mis en service ; • mettre en place plusieurs Groupes Ad hoc ; ce qui a permis au Comité de réaliser à temps des tâches importantes, etc. <p>- Le draft du nouveau projet de décret portant organisation et fonctionnement du Comité ITIE est disponible au niveau du Secrétariat Technique.</p>	
<p>Plan de travail (n° 1.5)</p>	<p>- Un plan de travail 2014-2016 était déjà disponible. Ledit plan avait pris en compte dans sa formulation, les priorités nationales du secteur extractif. Un plan de travail ajusté dénommé « <i>Chronogramme des activités spécifiques pour l'année 2016</i> » a été adopté le 19 février 2016 par le Comité.</p> <p>- Une évaluation à mi-parcours du plan de travail 2014-2016 a été menée par un Groupe Ad hoc en 2016. La restitution de ladite évaluation a eu lieu au cours de la session du 19 février 2016.</p> <p>- Le Rapport Annuel d'Avancement 2015 a été publié dans les délais par le Comité ITIE au cours de la période sous revue.</p>	<p>Progrès satisfaisants</p>

Les niveaux de progrès réalisés par le Cameroun dans le Rapport ITIE 2014 pour satisfaire aux Exigences 2 à 6 de la ITIE Norme 2016¹ peuvent s'apprécier comme suit :

EXIGENCES 2 à 6			
Grilles d'évaluation	Réponses fournies par le Rapport ITIE 2014		Niveau de progrès
Ponctualité et régularité des données publiées dans le Rapport ITIE 2014	Le neuvième Rapport ITIE portant sur l'exercice 2014 a été publié avant l'échéance du 31 décembre 2016.		Progrès satisfaisants
Exhaustivité et qualité des données divulguées dans le Rapport ITIE 2014	Licences et contrats	<u>Cadre légal (n°2.1)</u> Le Rapport ITIE de l'exercice 2014 publie d'importantes informations contextuelles sur le secteur extractif notamment : le cadre juridique et fiscal du secteur des hydrocarbures au Cameroun, le Code Minierloi n°2016/017 du 14 décembre 2016, etc.	Progrès satisfaisants
		<u>Octroi des licences (2.2)</u> Selon la SNH : a)- deux blocs ont été attribués en 2014: *Le Consortium ORION Enregy/Heta Oil & Gas Ltd a obtenu une autorisation exclusive de recherche sur le bloc « Ndian River II », *Le titre ETINDE a été octroyé à l'association EUROIL-CAMP & SNH pour la mise en valeur et d'exploitation du gaz pour une période initiale de 20 ans reconductible pour 10 autres années. b) au cours de 2014, 81 nouveaux permis ont été octroyés. Ces nouveaux octrois sont détaillés en annexe 6 du Rapport 2014.	Progrès satisfaisants
		<u>Registre des licences (2.3)</u> Les annexes 5 et 6 du Rapport ITIE 2014 présentent l'état des licences à jour au Cameroun dans les secteurs miniers et des hydrocarbures. De belles perspectives sont en vue dès 2017, avec le lancement du cadastre minier informatisé par le MINMIDT.	Progrès satisfaisants
		<u>Politique sur la divulgation des contrats (2.4)</u>	Progrès significatifs

¹ Cf. annexe 08 du rapport ITIE 2014 pages 160 à 170

		<p>Il s'agit d'une Exigence encouragée.</p> <p>Les contrats pétroliers ne sont pas du domaine public selon la loi au Cameroun: article 105 du Décret n° 2000/465 du 30 juin 2000 fixant les modalités d'application de la loi n° 99/013 du 22 décembre 1999 portant Code Pétrolier. Des contrats types sont néanmoins publiés sur le site de la SNH ainsi qu'une liste des différents contrats signés par le Cameroun depuis la loi du 22 décembre 1999.</p> <p>La Convention minière signée prend la forme d'un décret publié dans le Journal Officiel et accessible sur Internet via la page http://www.thebanque-pdf.com/fr_journal-officiel-du-cameroun.html.</p> <p>Dans la pratique, les conventions minières ne sont pas publiées par le MINMIDT. Toutefois, certains contrats sont disponibles sur les sites web de certaines compagnies minières telles que les conventions avec la société Geovic et la société C&K Mining.</p>	
		<p><u>Propriété réelle (2.5)</u></p> <p>Le Comité a publié le 29 décembre 2016, une Feuille de Route de la propriété réelle qui comprend les étapes et délais pour la divulgation de l'information sur la propriété réelle jusqu'en 2020.</p> <p>Il faut rappeler néanmoins qu'en 2013, la plupart des entreprises ont volontairement accepté de divulguer la Propriété réelle. L'annexe 1 du Rapport ITIE 2014 présente la situation de divulgation de la propriété réelle dans ledit Rapport. Même si l'on remarque que certaines entreprises n'ont pas renseigné la partie du formulaire relative à la propriété réelle.</p>	Progrès significatifs
		<p><u>Participation de l'Etat (2.6)</u></p> <p>Le Rapport ITIE 2014 renseigne sur la définition d'entreprise d'Etat. Il renseigne sur la participation de l'Etat dans le secteur des hydrocarbures notamment la part qui lui revient dans les contrats pétroliers signés avec les opérateurs privés, etc.</p>	Progrès satisfaisants
	Suivi de la production	<p><u>Données sur les activités d'exploration (3.1)</u></p> <p>Le Rapport ITIE 2014 fournit des informations sur l'exploitation minière artisanale à travers les déclarations du CAPAM, sur les activités</p>	

		d'exploration dans le secteur minier (Mobilong, Mbalam/Nabeba) et celui des hydrocarbures	Progrès satisfaisants
		Données sur les activités de production (3.2)	
		Données sur les exportations (3.3)	
	Collecte de revenus	<u>Exhaustivité (4.1)</u> Le Rapport ITIE 2014 définit un nouveau seuil de matérialité. Il renseigne sur les revenus considérés comme significatifs. Il identifie les sociétés et les organismes collecteurs effectuant des paiements significatifs, etc.	Progrès satisfaisants
		Revenus en nature (4.2)	Progrès satisfaisants
		<u>Accord de troc (4.3)</u> l'Exigence 4.3 relative à la divulgation d'information sur les fournitures d'infrastructures et accords de troc n'est pas applicable. Par contre le Rapport 2014 divulgue les flux de revenus.	Progrès significatifs
		<u>Revenus issus du transport (4.4)</u> Le Rapport ITIE 2014 indique les informations relatives aux revenus du transport.	Progrès satisfaisants
		<u>Transactions des entreprises d'Etat (4.5)</u>	Progrès satisfaisants
		<u>Paiement directs infranationaux (4.6)</u> Le Rapport ITIE 2014 indique le montant transféré à plusieurs Communes. Il prend en compte la matérialité des paiements infra nationaux.	Progrès significatifs
		<u>Désagrégation (4.7)</u> Le Rapport ITIE 2014 divulgue les informations sur les volumes des exportations ainsi que des informations désagrégées ventilées par Administration, Entreprises, etc. les prochaines Conciliations prendront en considération la déclaration par projet.	Progrès significatifs
		<u>Ponctualité des données (4.8)</u> Le Rapport ITIE porte sur l'exercice 2014.	Progrès satisfaisants
<u>Qualité des données (4.9)</u> Le Rapport ITIE comporte un résumé de la revue des procédures d'audit	Progrès satisfaisants		

		des entreprises et entités publiques retenues dans le périmètre ainsi qu'une description de la méthode adoptée pour le rapprochement des données sans oublier un résumé de la revue des procédures d'audit des entreprises et entités publiques retenues dans le périmètre, etc.	
	Affectation des revenus	<u>Répartition des revenus (5.1)</u> Le Rapport ITIE 2014 indique la contribution des industries extractives au budget.	Progrès significatifs
		<u>Transferts infranationaux (5.2).</u> Le Rapport ITIE 2014 divulgue les clés de répartition, les revenus transférés et tout écart par rapport au montant devant être transféré. On note cependant que le détail des données n'a pas été communiqué par la DGI pour les transferts au titre des Centimes Additionnels Communaux (CAC).	Progrès significatifs
		<u>Gestion des revenus et dépenses (5.3)</u> Des informations générales sont fournies dans le Rapport ITIE 2014, mais le détail sur leur utilisation n'est pas fourni.	Progrès significatifs
	Contribution socio-économique	<u>Dépenses sociales obligatoires (6.1.a et 6.1.b)</u> Le Rapport ITIE 2014 divulgue les dépenses sociales obligatoires et non obligatoires.	Progrès significatifs
		<u>Dépenses fiscales des entreprises d'Etat (6.2)</u> Non applicable (N/A)	
		<u>Contribution économique (6.3)</u> Le Rapport ITIE 2014 met en lumière la contribution du secteur extractif au PIB, y compris, une estimation de l'activité du secteur informel, ainsi que la contribution du secteur extractif aux exportations, à l'emploi, sans oublier d'indiquer les zones où la production est concentrée.	Progrès satisfaisants
Fiabilité des données divulguées dans le Rapport ITIE 2014	<ul style="list-style-type: none"> - La fiabilité des informations publiées dans le Rapport ITIE 2014 a été examinée par l'Administrateur Indépendant. -Le Cabinet Moore Stephens (Conciliateur) a été recruté pour mener les Conciliations 2014 et 2015. Celui-ci a été mandaté pour évaluer l'exhaustivité et la fiabilité des données et pour formuler des recommandations pour le futur. -La fiabilité des données (via les Auditeurs externes pour les entités privées, la Chambre des Comptes pour les 		

entités publiques) continue d'être conforme aux standards.

Les niveaux de progrès réalisés par le Cameroun en 2016, en ce qui concerne l'Exigence 7, portent sur les aspects ci-après :

EXIGENCE 7		
Dispositions de l'ITIE	Réponses en termes d'activités menées en 2016	Progrès
Débat public (7.1)	<ul style="list-style-type: none"> -En 2016, la Société Civile a soulevé le débat sur les exonérations fiscales concédées aux entreprises extractives au Cameroun. -La question des transferts infra nationaux non perçus par les Collectivités Territoriales Décentralisées reste au cœur des préoccupations des Maires et de la Société Civile. 	Progrès satisfaisants
Accessibilité des données (7.2)	<ul style="list-style-type: none"> -Le Comité ITIE continue en 2016 avec l'animation de son site Internet. Les Rapports ITIE notamment celui de 2014, sont actuellement publiés sur le site web du Comité ITIE au lien : http://www.eiticameroun.org/fr/autres-actualites/293-le-cameroun-publie-son-Rapport-itie-de-l-exercice-2014.html; -Le Rapport 2014 a fait l'objet d'une large diffusion sur le réseau ITIE à travers la <i>mailing list</i> du Comité ITIE ; -Le Comité ITIE envisage également de mettre en place un portail de données ouvertes avec toutes les entités de la Conciliation ITIE dans le cadre du nouveau site web qui, d'après les prévisions pourrait être actif en 2017. -Le Comité a utilisé plusieurs types de supports de communication et ce, dans les deux langues officielles du pays (version simplifiée du Rapport ITIE, affiches, bandes dessinées, etc.) au cours de l'année 2016 ; -Des ateliers d'appropriation de la Norme ITIE (Kribi, du 9 au 12 mai 2016) et d'analyse du Rapport ITIE 2014 (Mont Fébé Hôtel, le 28 décembre 2016) ont été organisés au cours de l'année sous revue ; -Le Comité a communiqué autour des Rapports ITIE au cours des Salons et Foires (Jeux Universitaires, etc.) ; -Les médias sont constamment associés aux activités du Comité ITIE. 	Progrès satisfaisants
Suivi des recommandations (7.3)	<ul style="list-style-type: none"> -Un personnel permanent au niveau du Secrétariat Technique est chargé de l'actualisation du listing des recommandations ; 	Progrès satisfaisants

	<p>-Le Rapport ITIE 2014 renseigne sur le suivi des recommandations des Rapports de 2011, 2012 et 2013. Dès 2017, le Comité entend mettre sur pied plusieurs Groupes Ad hoc (sur l’approfondissement de la problématique des transferts infra nationaux, sur les écarts constatés entre les Rapports ITIE et d’autres sources, etc.) ;</p> <p>-La loi 2016-017 du 14 décembre 2016 ouvre de belles perspectives quant à la réalisation de plusieurs recommandations et le MINMIDT a lancé le cadastre minier informatisé en février 2017.</p>	
Résultats et impact de la mise en œuvre (n° 7.4)	<p>1)- Au niveau des entreprises extractives. L’ITIE a augmenté la redevabilité des entreprises extractives.</p> <p>2)- Au niveau du grand public et de la Société Civile. De façon générale, l’ITIE a contribué à mieux renseigner les citoyens sur les paiements effectués par les entreprises extractives.</p> <p>3)- Au niveau des Administrations de la Conciliation ITIE.</p> <p><i>*au niveau du MINMIDT.</i> Les Rapports ITIE ont mis en lumière la faible contribution de la Mine solide. Au niveau du MINMIDT cela a entraîné plusieurs réformes dont le nouveau Code Minier (loi 2016-017 du 14 décembre 2016), qui fait de l’Initiative, un processus contraignant pour les entreprises minières.</p> <p><i>*au niveau des régies financières.</i> L’impact de l’ITIE est visible au Cameroun au niveau des régies financières (DGI, DGTCFM, DGD) à travers une sécurisation accrue des revenus issus du secteur extractif (cf. document intitulé « Impact de l’ITIE au Cameroun »).</p> <p>- Le Comité ITIE envisage par ailleurs dès 2017 d’organiser une conférence pour communiquer sur les résultats et l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE au Cameroun.</p>	Progrès satisfaisants

En vue d’une performance toujours plus marquée des interventions du Comité ITIE en faveur de l’amélioration de la gouvernance dans notre pays, le plan de travail qui couvrira les périodes 2017- 2019 prendra en compte dans son élaboration, les enseignements tirés de la mise en œuvre de l’Initiative en 2016 ainsi que les nouveaux chantiers de la Norme ITIE 2016.

IV. APERCU DES REPNSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RECONCILIATION ET DE LA VALIDATION

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES CONCILIEURS 2013, 2012, 2011

N°	Recommandations	Activités entreprises ou à mener	Statut /progrès (niveau de réalisation)	Problèmes identifiés
Rapport ITIE 2013				
R 1	Inciter les entreprises déclarantes à communiquer les raisons de l'absence d'audit des états financiers	Sensibilisation des entreprises déclarantes à la production des états financiers audités au cours de l'atelier de remplissage des formulaires de déclaration qui s'est tenu le 21 octobre 2016 au Mont Fébé Hôtel.	Réalisé	/
R 2	Etudier la possibilité de la mise en place d'une base de données sur le secteur extractif qui soit en mesure de centraliser toutes les données contextuelles sur le secteur	/	Non réalisé	Préparation non achevée d'une Feuille de Route sur les données ouvertes par le Comité. Celle-ci va conduire à la mise en place d'une plateforme des données ouvertes à partir du site web du Comité ITIE.
R 3	Mettre en place les dispositions nécessaires pour la tenue et la publication d'un registre des propriétaires réels des sociétés qui soumissionnent, qui opèrent ou investissent dans les actifs extractifs	Adoption le 28 décembre 2016 de la Feuille de Route de la propriété réelle par le Comité.	En cours	/
R 4	Inciter les régies financières concernées à investiguer et expliquer les écarts entre les données ITIE et le TOFE	/	Non réalisé	/
R 5	Encourager la DGTCFM à adopter des procédures claires concernant les modalités et les règles pour le transfert des revenus du secteur extractif aux communes et aux entités infranationales	-Le Code Minier adopté en 2016 prévoit un mécanisme qui va permettre aux communautés locales de ressentir concrètement les effets positifs de la gouvernance des ressources ITIE en adoptant une nouvelle répartition des recettes recouvrées au titre du	En cours	Décret d'application du Code minier non encore produit.

		<p>prélèvement des 15% de la quote-part de l'Etat.</p> <p>- La Loi des Finances 2016 consacre la taxe ad valorem à 25 % et préconise la répartition des produits de la taxe ad valorem comme suit :</p> <p>(1) 25 % au titre de droit de compensation des populations affectées par cette activité au bénéfice de la commune territorialement compétente ;</p> <p>(2) 10 % au titre des frais d'assiette, de recouvrement et d'appui au suivi et au contrôle techniques des activités concernées reparti à raison de 50 % pour l'administration fiscale et 50 % pour celle en charge des mines ; et</p> <p>(3) 65 % au profit du trésor public.</p>		
R 6	Lancer une étude portant sur les exigences réglementaires en matière de divulgation des informations sur la propriété réelle au Cameroun, la notion de la propriété réelle dans le droit camerounais	<p>-Adoption le 28 décembre 2016, d'une Feuille de Route de la propriété réelle.</p> <p>-Le nouveau Code minier loi n°2014/017 du 14 décembre 2016 stipule à l'article 145 : « Tout titulaire ou demandeur d'un titre minier ou de carrière, ainsi que leurs sous-traitants directs ont l'obligation de fournir à l'administration compétente, l'identité de toutes les parties ayant des intérêts dans le Titre minier ».</p>	En cours	/
R 7	Aux entreprises extractives d'exiger auprès de leurs transitaires de joindre à chaque facture le détail des quittances payées.	La DGD a pris la résolution de considérer la date réelle formalisée par la quittance délivrée par ses services.(plus de précision du point focal).	Réalisé	/
R 8	Entamer une discussion avec les	- Dans le secteur minier, une nouvelle	En cours	/

	<p>autorités en vue de mettre en place une structure ayant pour mission de suivre les engagements des entreprises extractives en matière environnementale et sociale et mettre en place des mécanismes pour assurer la traçabilité des paiements sociaux dans l'objectif de maximiser leurs impacts sur les populations locales</p>	<p>dynamique est en cours avec l'adoption du Code minier en 2016.</p> <p>-La nouvelle structure qui reprendra les attributions du CAPAM répond à un besoin de renforcement du suivi et contrôle des activités relatives à l'artisanat minier, notamment la production, la commercialisation, la transformation des substances issues de l'exploitation artisanale, de même que la réhabilitation des sites après exploitation. Revenons au Code pour indiquer que l'un des objectifs visés par cette loi est la mise en place des stratégies de mitigation des impacts environnementaux dans le secteur minier. De ce point de vue, un certain nombre de mesures sont proposées, en plus de la structure de l'Etat citée plus haut dont une des attributions est la mise en œuvre des mesures relatives à la réhabilitation des sites d'exploitation artisanale en collaboration avec les administrations compétentes, (article 135 à 140).</p> <p>-Le code minier prévoit la création d'un Fonds doté d'un compte-séquestre domicilié à la Banque Centrale, destiné à garantir la restauration, la réhabilitation et la fermeture des sites miniers et des carrières par les opérateurs miniers dans le respect des principes « pollueur payeur » et de « progressivité dans la réhabilitation » (articles 233 et 235) ; l'amélioration de la prise en compte de la</p>		
--	--	--	--	--

		protection de la santé des populations dans le déploiement des activités minières et l'obligation légale de souscription des polices d'assurance (articles 133 et 134).		
R 9	Tenir un tableau de bord incluant la liste des recommandations et des actions entreprises pour leur mise en œuvre afin de revoir et actualiser périodiquement cet état et de l'annexer au Rapport annuel d'activité d'une part et de procéder à une évaluation de l'impact des actions entreprises sur le renforcement de la transparence et la bonne gouvernance des revenus du secteur extractif.	-Tableau de bord conçu disponible en 2016 -Un personnel du ST/ITIE est chargé d'actualiser le listing des recommandations -Elaboration d'une revue de l'impact global de l'ITIE	Réalisé	/
RAPPORT ITIE 2012				
R 1	Publication des contrats. Encourager le législateur à revoir les clauses de confidentialité sur certains contenus des contrats pétroliers et miniers.	-Un contrat type est publié dans le site web de la SNH -Un état des lieux de la situation en matière de divulgation des contrats a été fourni dans le Rapport ITIE 2014. -Une liste des contrats pétroliers signés depuis 1999 (date d'adoption du Code pétrolier) a été publiée par la SNH sur son site Internet.	En cours	/
R 2	Publication des données par la SNH	-La SNH publie sur son site web les statistiques sur les volumes et les revenus. -La SNH a ouvert sur son site internet un espace ITIE.	Réalisé	/
R 3	Publication des statistiques sur le	-Le MINMIDT poursuit en 2016, la	En cours	Pour réaliser la mise à jour des

	secteur extractif du fait de l'absence d'une procédure d'inventaire du cadastre d'une part et l'insuffisante disponibilité des coordonnées des entreprises extractives auprès du MINMIDT d'autre part.	publication de son annuaire statistique. Le site WEB du MINMIDT est fonctionnel et est en cours d'enrichissement. Il peut être consulté à l'adresse (www.minmidt.gov.cm ou www.minmidt.net).		données attendues, un certain nombre de pesanteurs doivent encore être levées. Celles-ci seront mises en compte en 2017 dans le processus de mise en place du Cadastre minier informatisé.
R 4	Publication du Cadastre. Le MINMIDT n'a pas encore publié le cadastre minier et pétrolier sur son site web ou sur celui de l'ITIE	La Banque Mondiale a financé le PRECASEM pour le compte du MINMIDT afin que le cadastre minier soit modernisé.	En cours	/
Rapport ITIE 2011				
R 1	Renforcement de la Communication dans les langues officielles	-Les rapports ITIE sont produits dans les deux langues officielles du Cameroun. -Des supports de communication (note d'information, communiqués, exposés, affiches, rapports simplifiés, etc.) ont été produits dans les deux langues officielles. -Les articles publiés en ligne ont été rédigés dans les deux langues officielles, -Les membres du Comité ITIE sont passés dans les tranches d'émissions de langue anglaise et française.	Réalisé	/
R 2	Renforcement du système de collecte et de recouvrement des taxes extractives	Le recouvrement des taxes a été conféré exclusivement à la DGI dans le cadre de la Loi des Finances.	Réalisé	
R 3	Renforcement de la transparence et la traçabilité des revenus : i)-Dotation du MINMIDT d'un site web	Le site WEB du MINMIDT est fonctionnel. Il peut être consulté à l'adresse (www.minmidt.gov.cm ou www.minmidt.net).	En cours	Pour réaliser la mise à jour des données attendues, un certain nombre de pesanteurs doivent encore être levées. Celles-ci seront prises en compte en 2017 dans le processus de mise en place du

				Cadastre minier informatisé.
	ii)-Renforcement du Programme de Sécurisation des Recettes des Mines, de l'Eau et de l'Energie (PSRMEE), structure rattachée à la DGI ; Le suivi du secteur minier n'est pas évident car il y a un problème d'exhaustivité des informations transmises entre le MINMIDT et le PRSMEE	Le PSRMEE a été rattaché à la DGI	Réalisé	/
	iii)-Application du principe de toutes les parties prenantes ne semblent pas concernées par le principe de l'unicité du compte du trésor	La DGI est l'interlocuteur fiscal unique conformément à la Loi des Finances 2016	Réalisé	/
	Réglementation des transferts infranationaux (dispositions du Code minier et disposition de la loi de finances)	Adoption d'un nouveau Code minier en 2016 qui prévoit un mécanisme qui va permettre aux communautés locales de ressentir concrètement les effets positifs du transfert des ressources en réorganisant la répartition des recettes recouvrées au titre du prélèvement des 15% de la quote-part de l'Etat d'une part. d'autre part, les projets destinés aux populations riveraines (ces projets sont sélectionnés sur la base d'une étude menée par des experts en développement communautaire, en concertation avec les populations bénéficiaires) feront l'objet d'un appel d'offre conformément à la réglementation en vigueur, pour sélectionner les prestataires qui présentent les meilleures offres en termes	En cours	/

		<p>de qualité/prix.</p> <p>-La loi des Finances 2016 consacre le recouvrement des recettes exclusivement à la DGI et préconise la répartition des produits de la taxe ad valorem comme suit :</p> <p>(1) 25 % au titre de droit de compensation des populations affectées par cette activité au bénéfice de la commune territoriale ment compétente ;</p> <p>(2) 10 % au titre des frais d'assiette, de recouvrement et d'appui au suivi et au contrôle techniques des activités concernées reparti à raison de 50 % pour l'administration fiscale et 50 % pour celle en charge des mines ; et</p> <p>(3) 65 % au profit du trésor public.</p>		
Rapport de validation 2013				
	Recommandations	Actions entreprises	Statut/progrès	Problèmes identifiés
R 1	Veiller à assurer la présence au Comité de l'ensemble des membres prévus au décret du 16 juin 2005.	Intégration des membres prévus par le décret de 2005 au Comité (Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC), des Maires des localités riveraines, le Groupement Inter patronal du Cameroun (GICAM).	Réalisé	/
R 2	Considérer la nomination de représentants supplémentaires des entreprises au sein du Comité ITIE.	-Les entreprises pétrolières siégeant au Comité ont connu des remplacements. -Le Comité a décidé en 2015 de la représentation des parties prenantes par quotas (voir compte rendu de la session d'avril 2015, 40% pour l'administration publique, 35 % pour la Société Civile et 25% pour les entreprises extractives).	En cours	Cessation d'activités des entreprises minières anciennement représentées.

R 3	Installer le Secrétariat Technique dans les locaux qui lui sont réservés dès que possible.	Secrétariat Technique installé dans ses locaux.	Réalisé	/
R 4	Envisager de faire évoluer le Secrétariat Technique vers une équipe restreinte d'experts à temps plein et envisager de faire évoluer le poste de Coordonnateur national vers un emploi à temps plein.	La première vague du personnel permanent du Secrétariat Technique a été recruté.	En cours	/
R 5	Veiller à procéder à l'évaluation des contraintes de capacités.	Un listing des besoins en formation a été dressé.	En cours	/
R 6	Multiplier les activités de renforcement de capacités dans les plans d'actions ITIE.	Intégration dans le plan de travail 2014-2016 des activités de renforcement de capacités.	En cours	/
R 7	Veiller à traduire le Plan d'actions ITIE 2012-2014 en anglais.	Le plan d'action ITIE 2012-2014 a été traduit en anglais et est publié sur le site internet du Comité.	Réalisé	/
R 8	Développer une base de données sur le secteur extractif au Cameroun.	Le Comité a adopté une feuille de route sur les données ouvertes le 29 mars 2017 et le 31 mai, ladite feuille de route a été intégrée dans le plan de travail 2017-2019 du Comité	En cours	/
R 9	Développer une base de données sur l'ITIE au Cameroun.	L'appel d'offre, pour les postes expert en conciliation et base de données, a été lancé.	En cours	/
R 10	Veiller à assurer la mise en œuvre complète et sans retard des plans d'actions ITIE	-Le Comité ITIE Cameroun avait adopté en décembre 2013 un plan de travail 2014-2016 qui visait notamment à assurer la réussite de la prochaine validation du Cameroun prévue en 2016. Sur les conseils du Secrétariat International, le Comité avait ajusté ledit plan de travail en mai de l'année 2014 afin de le rendre plus ambitieux. Au cours de l'année 2016, le Comité a décidé	En cours	/

		d'effectuer une évaluation à mi-parcours dudit plan de travail 2014-2016, en vue d'un second ajustement. Un plan d'actions spécifique pour l'année 2016 a été produit. -Un plan de travail 2017-2019 a été adopté par le Comité le 31 mai 2017 et est en cours d'exécution.		
R 11	Systématiser un bilan annuel sur le degré de la mise en œuvre des activités du plan d'actions ITIE.	-Auto- évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan de travail 2014-2016. -Elaboration des Rapports annuels d'avancement	Réalisé	/
R 12	Veiller à associer un budget à chacune des activités présentes dans le plan d'actions 2012-2014.	Un budget a été associé aux activités du plan d'actions 2012-2014.	Réalisé	/
R 13	Publier le budget associé au plan d'actions ITIE 2012-2014 sur le site internet de l'Initiative nationale.	Le budget des activités prévues dans le plan d'action 2012-2014 est publié sur le site internet du Comité ITIE. http://www.eiticameroun.org/fr/autres-documents/Plans-dactions-et-Budgets/	Réalisé	/
R 14	Obtenir les financements prévus aux plans d'actions.	Le budget prévu pour le plan de travail 2014-2016 était de 1 861 339 926(un milliard huit cent soixante un millions trois cent trente-neuf mille neuf cent vingt-six)FCFA, tandis que le MINFI n'a alloué que..... -Pour 2017-2019, le Comité a retenu l'approche d'un budget plus réaliste au regard des expériences des exercices précédents.	Réalisé	/
R 15	Veiller à publier régulièrement les rapports ITIE	Les rapports ITIE 2012, 2013, 2014, ont été publiés dans les délais.	Réalisé	/

R 16	Veiller à préparer un projet de loi sur l'ITIE dès que possible.	Le Code Minier adopté en décembre 2016 est venu rendre l'ITIE contraignant pour les entreprises minières. L'Initiative a désormais une base légale.	Non réalisé	Le Cameroun n'a pas choisi l'option d'une loi spécifique ITIE.
R 17	Envisager de compléter le Périmètre des flux des prochains Rapports ITIE.	Production de rapport de cadrage avec matérialité et autres.	Réalisé	/
R 18	Veiller à vérifier l'exhaustivité du Périmètre des entreprises des prochains Rapports ITIE.	Production du Rapport de cadrage.	Réalisé	/
R 19	Veiller à procéder à un suivi régulier et complet des participations détenues directement ou indirectement par l'Etat.	-Le suivi des participations détenues par l'Etat a été effectué dans les Rapports ITIE -La feuille de route sur la propriété réelle adoptée en décembre 2016.	Réalisé	/
R 20	Veiller à approuver formellement les décisions importantes du Comité ITIE.	Institution de l'adoption des comptes rendus des sessions du Comité.	Réalisé	/
R 21	Veiller à améliorer le processus de suivi des droits de douane.	-La DGD est une entité de conciliation ITIE -Le Comité a sensibilisé les entreprises, la Douane, les transitaires. -La DGD a pris la résolution de considérer la date réelle formalisée par la quittance délivrée par la Douane en lieu et place de celle des transitaires.	Réalisé	/

V. POINTS FORTS OU FAIBLES IDENTIFIES DANS LE PROCESSUS ITIE

Au titre des points forts

On peut citer comme efforts entrepris pour renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles au Cameroun:

- l'engagement fort de chacune des parties prenantes (la Société Civile, les entreprises extractives et l'Etat) ;
- la participation régulière aux activités du Comité des Membres du Gouvernement (à savoir le Ministre des Finances, Président du Comité et le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique) et le financement des activités du Comité ITIE à travers l'existence d'une ligne dans le budget du Ministère des Finances ;
- l'instauration d'un dialogue structuré entre les parties prenantes ;
- la participation active, constante et motivée des Partenaires Techniques au Développement (Banque Mondiale, FMI, BAD, Représentations diplomatiques), des médias (publics et privés), des Parlementaires ainsi que des élus locaux aux activités et événements organisés par le Comité ITIE ;
- l'existence d'un plan de travail respectant la Norme ITIE et les priorités nationales du secteur extractif ;
- l'existence d'un consensus des différentes parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE ;
- la réalisation à échéance, des travaux spéciaux par le recours aux Groupes Ad hoc ;
- le renforcement progressif de la performance du Secrétariat Technique à travers le recrutement de personnels permanents ;
- la mise régulière à la disposition du grand public d'une information fiable, régulière, de qualité sur le secteur extractif dans les Rapports ITIE ;
- la réalisation de divers ajustements au niveau des régies financières et de la Chambre des Comptes pour une meilleure visibilité des flux financiers ;
- les déclarations unilatérales pour les entreprises en deçà du seuil de matérialité, signées par des hautes autorités de l'Administration camerounaise.

Comme défis, on peut citer :

- la mobilisation des financements auprès des Partenaires Techniques au Développement ;
- le renforcement de la gouvernance interne du Comité ;
- le renforcement des capacités des parties prenantes ;
- le renforcement des capacités d'utilisation des Rapports par les groupes cibles prioritaires ;
- l'intensification de la communication ITIE de proximité ;
- la poursuite de l'intégration de l'ITIE dans les systèmes nationaux, etc.

VI. COUTS DE LA MISE EN ŒUVRE 2016

La mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun en 2016 a été entièrement financée par le budget du Ministère des Finances conformément au tableau ci-après.

N°	Eléments	Montant
1	Païement direct par le Ministère des Finances en faveur de tiers (honoraires cabinet Moore STEPHENS, conciliation des exercices 2012-2013)	199 422 311 FCFA
2	Subvention reçue sur le compte du Comité ITIE ouvert au Trésor	305 690 000 FCFA
TOTAL		505 112 311 FCFA

Cette dotation de 505 112 311 FCFA a été utilisée à hauteur de **387 043 454** (*trois cent quatre-vingt-sept millions quarante-trois mille quatre cent cinquante-quatre*) FCFA. (Cf. tableau en annexe).

VII. ETAT DES DISCUSSIONS CONCERNANT LE PRESENT RAPPORT AU SEIN DU COMITE ITIE

Le rapport a été discuté au sein du Comité au cours de plusieurs sessions.

D'autres groupes ont également émis leur avis sur le rapport, à l'instar de PCQVP dans son magazine « En toute transparence » ou du Centre pour l'Environnement et le Développement (CED).

Conformément à l'Exigence 7.4(b), toutes les parties prenantes au processus ITIE ont été associées à la publication du Rapport d'avancement.

VIII. COMPOSITION DETAILLEE DU GROUPE MULTIPARTITE EN 2016

Conformément au Décret du Premier Ministre n°2005/2176/PM du 16 Juin 2005, la composition du Comité se présente comme indiqué sur le tableau ci-dessous.

N°	Organisme représenté (Poste)	Partie prenante représentée
1	Représentant du Secrétaire Général de la Présidence de la République	Administration
2	Représentant du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre	Administration
3	Assemblée Nationale (Député)	Parlement
4	Assemblée Nationale (Député)	Parlement

5	Société Nationale des Hydrocarbures, Directeur Financier	Administration
6	Représentant du Ministère de la justice	Administration
7	Représentant du Ministère chargé des mines (Directeur des Mines)	Administration
8	Représentant du Ministère chargé des industries(Directeur de l'Industrie)	Administration
9	Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC)	Administration
10	Chambre de Commerce des industries et des mines (CCIMA)	Administration
11	Perenco Cameroon (Directeur Général)	Secteur privé
12	ADDAX (Directeur Général et Directeur Général Adjoint)	Secteur privé
13	GEOVIC Cameroun (Directeur Général)	Secteur privé
14	Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM)(Secrétaire Exécutif)	Secteur privé
15	MIPACAM (PCA)	Société Civile
16	Centre pour l'Environnement et le Développement (C E D) (Secrétaire Exécutif)	Société Civile
17	Transparency International Cameroon (Président)	Société Civile
18	Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun (CEPCA) Secrétaire Général	Société Civile
19	Dynamique Mondiale des Jeunes (DMJ) (Secrétaire Exécutif)	Société Civile
20	Union des Journalistes du Cameroun (UJC) (Secrétaire Financier)	Société Civile
21	Association Culturelle Islamique du Cameroun (ACIC) (ISLAM)	Société Civile
22	Consulting Mining Best Practices (MBPC) (Président)	Société Civile
23	Consultant	Société Civile
24	Ecumenical Service for Peace (SEP) (National Director)	Société Civile
25	Service National Justice et Paix (SNJP) / CENC	Société Civile
26	Commune de Lomié (Maire)	Société Civile
27	Commune de Kombo Abedimo (Maire)	Société Civile
28	Commune de Figuil (Maire)	Société Civile

CONCLUSION

En définitive, les données présentées dans ce Rapport d'Avancement 2016 illustrent non seulement que le processus ITIE donnent des résultats encourageants mais aussi, soulignent la bonne volonté des pouvoirs publics et des parties prenantes engagées dans cette démarche.

Toutefois, des défis demeurent. Le Comité ITIE continuera de travailler d'arrache-pied pour réaliser chaque année son plan de travail et mettre en œuvre les recommandations qui en sont issues.

De façon générale, l'ITIE a contribué significativement à mieux renseigner les citoyens sur les paiements effectués par les entreprises extractives et les montants perçus par l'Etat.

**Le Président du Comité ITIE-Cameroun
M. ALAMINE OUSMANE MEY**

Financement des activités de l'exercice 2016

I. Ressources (Compte « Dépôt MINFI-Comité ITIE » ouvert au Trésor)

Libellé	Montant en FCFA
Report au 31/12/15	95 177 769
Total crédit au 31/12/16 (approvisionnement en un virement reçu le 26/09/16)	305 690 000
Total débits au 31/12/16	165 146 000
Solde créditeur au 31/12/16	235 721 769

II. Emplois

Libellé	Montant en FCFA
Indemnités de session des membres du Comité (4 sessions)	16 240 000
Frais d'intendance des sessions du Comité	389 700
Frais de reproduction des documents de travail des sessions du Comité	443 323
Indemnités pour travaux spéciaux des membres des groupes ad hoc des exercices 2013, 2014 et 2015 (à titre de régularisation)	15 675 900
Sous total 1 (fonctionnement du Comité)	32 748 923
Ateliers (3) et foires d'exposition (2) organisés par le Comité	46 150 222
Participation à d'autres ateliers au niveau national (1)	165 000
Sous total 2 (sensibilisation et communication)	46 315 222
Participation du Coordonnateur aux réunions du Conseil d'administration de l'ITIE (2)	8 226 520
Participation aux réunions des Coordonnateurs ITIE d'Afrique francophone et de Madagascar (2)	1 939 300
Participation aux autres événements internationaux de l'ITIE dont la 7 ^{ème} Conférence mondiale de l'ITIE à Lima (3)	29 929 511
Sous total 3 (participation aux événements internationaux sur l'ITIE)	40 095 331
Indemnités trimestrielles des membres du Secrétariat Technique et assimilés (4 trimestres)	31 240 000
Indemnités mensuelles du Coordonnateur du Secrétariat Technique (12 mois)	12 000 000
Avances sur salaires des personnels permanents du Secrétariat Technique (12 mois) ¹	8 720 850
Sous total 4 (rémunération des membres du Secrétariat Techniques, du personnel du Secrétariat Techniques et assimilés)	51 960 850
Loyer du siège de l'ITIE pour la période du 01/11/15 au 31/10/16 et charges locatives afférentes	11 772 579
Fournitures de bureau, dépenses d'intendance des groupes ad hoc et d'entretien du matériel bureautique	1 559 380
Frais de transport accordés aux personnels permanents et assimilés du Secrétariat Technique pour le service courrier (liaison avec le cabinet du Ministre des Finances/Président du Comité, distribution des courriers divers notamment les convocations et invitations pour les activités du Comité)	776 800
Connexion internet du Coordonnateur du Secrétariat Technique (12 mois)	488 900
Enregistrement du nom du domaine du site internet du Comité (12 mois)	499 896
Réception en décembre 2015 de la délégation malienne (régularisation après enregistrement des bons de commande par les prestataires concernés)	985 262
Réparation du véhicule de la Vice-présidente de la CTPL/Coordonnateur du Secrétariat Technique, tombé en panne dans le cadre de l'atelier ITIE organisé à Kribi en mai 2016	418 000
Sous total 5 (autres dépenses de fonctionnement du Secrétariat Technique)	16 500 817
Total Général (ST 1+2+3+4+5)	187 621 143

NB : le règlement des honoraires du conciliateur pour les exercices 2012 et 2013 a fait l'objet d'un paiement direct par le Trésor à hauteur de 147 557 527 FCFA, pour un marché de 199 422 311 FCFA TTC.

¹ 05 personnels : Chargé de la communication/ Comptable/ Chauffeur Coordonnateur/ Agent de liaison et Gardien.
Juin 2017